



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-556

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) / Coordination de la politique achat

75-2026-09-15-00009 - Arrêté Directorial modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2026-10-01-00001 - Décision portant délégation de signature - Fonctionnement du services administratifs régionaux en date du 1er septembre 2026 - Cour d'appel de Paris (6 pages)

Page 5

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-09-18-00002 - Arrêté n°2026-01161 du 18 septembre 2026 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police et du corps préfectoral, lorsqu'ils assurent le service de permanence (2 pages)

Page 12

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

75-2026-09-15-00009

Arrêté Directorial modifiant l'arrêté directorial n°
75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant
délégation de signature du directeur général de
l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Arrêté Directorial –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2026 plaçant Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice d'hôpital en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de sous-directrice des services centraux : directrice de l'AGEPS à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pour une durée de quatre ans, à compter du 15 septembre 2026,

Vu le procès-verbal d'installation de la direction des ressources humaines de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris du 15 septembre 2026 portant nomination de Madame Aude BOILLEY- RAYROLES à compter du 15 septembre 2026 au poste de directrice de l'agence générale des équipements et produits de santé-Ecole de chirurgie (AGEPS),

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 susvisé est modifié comme suit :

Les agents auxquels les délégations prévues à l'article 3 sont consenties, sont :

A : Pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux

- Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie
Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice

B : Unités autonomes opérationnelles

- Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie
Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 septembre 2026

SIGNE

Nicolas REVEL,

Directeur Général de l'AP-HP

Cour d'appel de Paris

75-2026-10-01-00001

Décision portant délégation de signature -
Fonctionnement du services administratifs
régionaux en date du 1er septembre 2026 - Cour
d'appel de Paris

Paris, le 1er septembre 2026

DÉCISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques BOULARD,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne LE QUÉAU,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n° 2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n° 96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n° 2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BOULARD aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne LE QUÉAU aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2026 du garde des sceaux portant nomination de Mme Cécile CAPEAU en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Cécile CAPEAU, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et, en cas d'empêchement, à ses adjoints, Madame Camille DODRAY, Mme Camille LE DOUARON, M. Bertrand CRESSON et M. Victor MARQUES-SALIOIO, ainsi qu'à Mme Sandrine EL NOUCHI-LATOUCHENT, coordonnatrice des services du SAR, dans les domaines suivants :

- la gestion administrative et la formation de l'ensemble du personnel, fonctionnaires et magistrats, à l'exception de la formation des magistrats ;
- la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programmes 101 et 166, la comptabilité, la commande publique et le contrôle interne ;

- la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et la formation informatique des personnels, à l'exception de celle des magistrats ;
- la gestion du patrimoine immobilier, son exploitation technique, sa conformité réglementaire et sa sécurité, ainsi que le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Cécile CAPEAU, de Mme Camille DODRAY et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la gestion administrative et la formation des personnels, à l'exception de la formation des magistrats, à Mme Camille DODRAY.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille DODRAY, délégation est donnée à :

- Mme Claire VITRICH, chargée de mission masse salariale, suivi des effectifs et contrôle interne, pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Amel MELLITI, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce périmètre ;
- Mme Nathalie BARTHÉLÉMY, chargée de mission ressources humaines et contentieux, pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic SPANO, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabrine KHETTAB, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Clémentine VANHEE directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Elisabeth BROGLIO, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre LAPORTE, directeur des services de greffe placé, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Flora CAIA, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie GOUTEUX, adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima RHACHI, cheffe du bureau des personnels contractuels, et Mme Elise CHEVILLON, adjointe à la cheffe de bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau (dont les accidents de service subis par les agents contractuels) ;
- Mme Elisabeth BROGLIO, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et M. Pierre LAPORTE, directeur des services de greffe placé, pour le traitement et la gestion des dossiers d'accidents de travail et de maladie professionnelle des fonctionnaires et magistrats ;
- M. Ludovic SPANO, Mme Sabrine KHETTAB et Mme Clémentine VANHEE, directrice des services de greffe placée, pour les retraites des fonctionnaires et magistrats ;
- Mme Valentine DU-VERDIER, cheffe du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CAPEAU, de M. Victor MARQUES-SALIO et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programmes 101 et 166, la comptabilité, la commande publique et le contrôle interne, à :

- Mme Laurie PRETET, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, pour la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est donnée à M. Patrice MATHIEU, chef du bureau budgétaire pour le programme 101 ;
- Mme Anaïs LALMAS, cheffe du bureau comptable, pour l'exécution de la dépense des programmes 166 et 101 (titre 2 et hors titre 2) ainsi que les recettes non fiscales. En son absence, délégation est donnée à Mme Lessia BODNAR, adjointe à la cheffe du bureau comptable ;
- Mme Romance BONO, cheffe du bureau de la commande publique, pour la rédaction, la passation et la modification des marchés publics ainsi que la sécurisation juridique des procédures. En son absence, délégation est donnée à M. Thomas AZEMA, adjoint à la cheffe du bureau de la commande publique ;
- M. Patrice MATHIEU, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice (actions 01, 02, 03 et 04) ainsi que les attributions du service des frais de déplacement. En son absence, délégation est donnée à Mme Laurie PRETET, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 ;
- M. Sébastien SABATHÉ, responsable de la cellule « EGIDE », pour le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière, ainsi qu'à Mme Hélène SURINACH, directrice des services de greffe judiciaires chargée de mission.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CAPEAU, de Mme Camille LE DOUARON et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la gestion des systèmes d'information et la formation informatique des personnels, à l'exception de celle des magistrats, à :

- M. Laurier DESTAIS, chef du bureau du soutien numérique, dans la limite des attributions de ce bureau ;
- M. Régis GARRY, chef du bureau des applicatifs métiers, dans la limite des attributions de ce bureau.
- Mme Alexandra LAUTIER, directrice des services de greffe placée,

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CAPEAU, de M. Bertrand CRESSON et des autres personnes mentionnées à l'article 1er, délégation de signature est donnée, pour la gestion du patrimoine immobilier du ressort, comprenant son exploitation-maintenance (sûreté, nettoyage, maintenance multitechnique et gestion des fluides), les contrôles réglementaires, son occupation (baux et conventions) et sa valorisation par la programmation des crédits de la fonction immobilière et le suivi des opérations correspondantes, à :

- Mme Laëtizia DEHAINE, cheffe du bureau de la gestion immobilière ;
- M. Valentin FORNES, géomètre expert ;
- M. Enguerrand du BOURBLANC, chargé de mission ;
- Mme Séverine MARCOS, directrice des services de greffe placée ;

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUÉAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
DAHALANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
BOUCHET	Allison	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
KIAL	Fadila	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
TCHOUMBE-FANKAM	Christelle	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MATEO	Paula	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil

ZANELLA	Eva	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
VAILLANT	Joana	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
REMIL	Najet	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
SISSOKO	Tougourou	Adjoint Administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
HUET	Alison	Secrétaire Administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
REDUIT-FROLLEAU	Allison	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
TACHE	Yasmine	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LARBI	Zohra	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
THESEE	Marie-Andrée	Adjoint Administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil

Préfecture de Police

75-2026-09-18-00002

Arrêté n°2026-01161 du 18 septembre 2026
accordant délégation de la signature
préfectorale aux membres du cabinet du
préfet de police et du corps préfectoral,
lorsqu'ils assurent le service de permanence

arrêté n° 2026-01161

accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police et du corps préfectoral, lorsqu'ils assurent le service de permanence

Le préfet de police,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'État du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Baptiste ROLLAND, administrateur de l'État du grade transitoire, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police, à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 19 novembre 2025 par lequel M. Charles-François BARBIER, administrateur de l'État du deuxième grade, est nommé sous-préfet, directeur adjoint du cabinet du préfet de police (groupe II), pour une durée initiale de trois ans ;

VU le décret du 19 novembre 2025 par lequel Mme Marie CONCIATORI, administratrice de l'État du premier grade, est nommée cheffe de cabinet du préfet de police (groupe IV), pour une durée initiale de trois ans ;

SUR proposition du préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée, lorsqu'ils assurent le service de permanence au sein du cabinet du préfet de police, aux membres du corps préfectoral en poste territorial à la préfecture de police dont les noms suivent, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toute décision nécessitée par une situation d'urgence :

- Mme Élise BAS, préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police ;
- M. Paul-Hugo VERDIN, préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- Mme Mireille LARREDE, préfète déléguée à l'immigration ;
- M. Stéphane DAGUIN, préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;
- M. Mathias DENJEAN, sous-préfet chargé de mission, adjoint au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet, de M. Charles-François BARBIER, directeur adjoint du cabinet, et de Mme Marie CONCIATORI, cheffe de cabinet, délégation est donnée aux conseillers techniques dont les noms suivent, lorsqu'ils assurent le service de permanence, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toute décision nécessitée par une situation d'urgence :

- M. Jérôme MAZZARIOL, contrôleur général, conseiller technique chargé des affaires de police ;
- Mme Juliette LAFFARGUE, commissaire de police, conseillère technique adjointe chargée des affaires de police.

Article 3

Le préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 18 septembre 2026

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE